



28 juill. au 10 août

**Encore de l'Aventure et
12 travaux
extraordinaires !**

Chambres à partager



30 participants



890*



** jusqu'à 90 % d'aides selon votre situation financière . Voir au verso ou contactez le secrétariat.*

**Maison YMCA de Salm
Grandfontaine (67)**

Voyage collectif
au départ de Strasbourg



12 Travaux de Williams, 2e éditions !

Rejoins Williams Junior, le jeune aventurier au coeur intrépide et gardien de la maison de Salm.

De nombreux défis dans la nature t'attendent. Pour cela tu devras faire preuve d'inventivité, de réflexion, de solidarité et tu devras être rusé comme un renard ! Bricoler, construire des cabanes, te balader, peindre, jouer, t'amuser et profiter de tes vacances : viens participer à la vie du camp et plein d'autres choses encore avec Williams Junior.

A la colo' de Salm tu as également la possibilité de proposer des activités pour les autres, construites avec l'aide des animateur.ices.

La colo' de Salm, c'est la tienne, la vôtre, la nôtre ! Allez !

YMCA - UCJG Alsace

Eliès BENDJEDOU

+33 (0)3 88 15 27 99

secretariat@ucjgalsace.org

Les séjours YMCA, Une expérience inoubliable...



Modalités d'inscription & règlement des séjours

Préinscription en ligne : www.ucjgalsace.org

Le prix :

Un bulletin d'inscription vous sera envoyé, accompagné d'informations plus détaillées sur le séjour.

Ou contactez-nous par téléphone

Renvoyez le dossier dûment complété ainsi que l'acompte demandé.

À réception de ces documents, une confirmation d'inscription vous sera retournée mentionnant le solde. Celui-ci devra être réglé au plus tard un mois avant le début du séjour.

La plupart des séjours donnent droit à diverses aides financières (VACAF, Pass-colo, mairies, comités d'entreprise, solidarité YMCA pour les membres, JPA...). Nous acceptons également les chèques-vacances ANCV.

Il comprend :

- la cotisation à l'association ainsi qu'une assurance responsabilité civile
- l'assurance rapatriement pour les séjours à l'étranger.

Il ne comprend pas :

- le transport jusqu'au lieu de séjour (sauf mention contraire).

Un transport collectif est organisé à partir de Strasbourg.

- les frais de santé : s'il y a nécessité d'acte médical, le remboursement des frais engagés sera demandé aux familles à la fin du séjour.



Pour permettre à tous les enfants qui le souhaitent de partir avec nous, nous nous engageons, malgré la suppression du dispositif « colo apprenante », à limiter au maximum le reste à charge pour les familles selon les éléments figurant à titre indicatif dans le tableau ci-dessous. **Les familles membres des YMCA-UCJG Alsace ne bénéficiant d'aucune aide profiteront d'une aide de solidarité YMCA. Ainsi, le reste à payer sera de 730 € par enfant hors voyage. Nous remercions chaleureusement nos donateurs qui nous permettent cet élan de générosité.**

Type d'aide	Conditions ressources	Maximum de reste à payer familles
VACAF—Pass-colo*	QF < 700	89 €
VACAF—Pass-colo*	QF entre 701 et 950	200 €
Solidarité YMCA ou Pass-colo*	QF entre 951 et 1500	450 €
Solidarité YMCA	QF > 1500	730 €

* les jeunes nés en 2015